

Mercredi 29 novembre 2017

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél : 01 48 01 85 85 - E-mail : poi@fr.oleane.com - www.partiouvrierindependant-poi.fr

Le projet de loi sur « le droit à l'erreur »... le Medef applaudit

Le gouvernement a présenté en Conseil des ministres, lundi 27 novembre, la copie finale du projet de loi rebaptisé « *pour un État au service d'une société de confiance* ». Ce projet sur « le droit à l'erreur » était attendu cet été mais Emmanuel Macron avait trouvé que le texte n'était « *pas assez ambitieux* » et demandé une réécriture.

Interviewé par le JDD, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, en donne le cadre : « *Après le budget et le Code du travail, puis le plan climat, à la demande du président de la République, la troisième transformation que nous portons est celle de l'action publique* », a-t-il expliqué.

À lire les quarante-huit articles qui seront présentés au Parlement d'ici au printemps, c'est bien dans la lignée des ordonnances contre le Code du travail que le gouvernement entend légiférer. Il s'agit sous le vocable de « *culture du conseil* », de « *principe de bienveillance* », de libéraliser et de simplifier les relations avec les administrations, notamment le fisc, l'Urssaf ou l'Inspection du travail, au premier chef pour les entreprises.

À travers ce texte, le gouvernement s'attaque à toute norme, toute réglementation et règle protectrices, avec lesquelles il voudrait en finir.

Le texte reprend en particulier la « relation de confiance » entre l'administration et les entreprises, lancée en 2013 par Pierre Moscovici, qui devrait faire l'objet d'une ordonnance.

C'est donc « avec satisfaction » que le Medef accueille le projet de loi que Pierre Gattaz qualifie d'acte de « pacification » des relations entre l'administration et les entreprises. L'organisation patronale ne peut que s'en féliciter, car, enfin :

« *Le principe du passage d'une administration de contrôle à une administration de conseil prônée par le Medef depuis des années est consacré (...). C'est une priorité pour la compétitivité de la France et de ses entreprises.* »

De son côté, la CPME, la Confédération des petites et moyennes entreprises, juge l'intention du gouvernement « louable ».

Pas sûr que l'avis soit partagé par les travailleurs. *Informations ouvrières* reviendra dans ses pages sur les différents articles de ce projet de loi.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant Je souhaite adhérer

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : E-mail :

Bulletin à retourner à : Parti ouvrier indépendant, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris

Chaque semaine, lisez *Informations ouvrières* ! Abonnez-vous !